

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marchés de prestations intellectuelles - n°12135 U (lot 1) - n°12136 U (lot 2) - n°12137 U (lot 3) - n°12138 U (lot 4) Études de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) - Avenants.

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I - Contexte de l'avenant

Afin d'avoir une vision à long terme du développement du réseau de transport collectif, la CUB a réalisé un schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM). Ce document a pour objet de définir un cadre de référence en matière de transport en commun permettant de programmer et d'engager les études à mener pour définir les principaux axes de déplacements à l'horizon 2025/2030. Il a été établi en tenant compte des résultats de l'enquête ménage déplacements de 2009, des données de trafics automobile, de l'évolution du nombre d'habitants, de scolaires et d'emplois sur la base du principe d'une agglomération bordelaise millionnaire à horizon 2030 mais également en intégrant les projets d'urbanisme des communes.

Cette réflexion s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'ensemble des déplacements sur l'agglomération et à assurer une bonne complémentarité entre les différents modes de déplacements et avec les autres études en cours ou projetées.

Le Conseil de Communauté a ainsi approuvé les orientations retenues en matière de stratégie des déplacements et autorisé par délibération 2011-0723 du 14 octobre 2011 le lancement des études de faisabilité sur les 4 secteurs suivants :

- la desserte de la Rive Droite tenant compte de la liaison avec la presqu'île d'Ambès et des différentes possibilités de bouclage en TCSP avec la rive gauche via les ponts Jacques Chaban Delmas et JJ Bosc. (-> lot n°1 du marché SDODM).
- La liaison Mérignac Aéroport – Bordeaux dans la perspective d'une desserte de la gare St Jean. L'étude de faisabilité devra étudier de manière comparative une liaison directe et une via Bordeaux centre. (-> lot n°2 du marché SDODM).

- La desserte Saint Médard – le Haillan - Bordeaux centre. (-> lot n°3 du marché SDODM).
- La desserte Gradignan – Talence – Bordeaux CHU Pellegrin dans la perspective de créer un lien entre les lignes de tramway existantes et d'améliorer les possibilités de correspondances. (-> lot n°4 du marché SDODM).

L'objet des études de faisabilité est donc de définir des tracés en Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ainsi que les modes de transport les mieux adaptés sur les 4 secteurs précédemment cités. Il s'agit d'apporter à la CUB les capacités de décider quels seront les itinéraires prioritaires de desserte en TCSP à horizon 2025/2030 sur ces secteurs ainsi que les modes de transport les mieux adaptés aux besoins identifiés.

La première étape de l'étude a permis d'identifier les besoins de déplacements des habitants, salariés et scolaires sur les secteurs concernés et d'étudier les tracés présentant les meilleurs potentiels (notamment identification des points durs, quantification des besoins, premières estimations des impacts...).

La phase 2 a porté sur l'analyse fine des variantes de tracés retenues à l'issue de la première étape (conditions d'insertion, ouvrage d'art, stationnement, plan de circulation et impacts sur les autres modes...), l'estimation des potentiels de clientèle et les préconisations de modes de transports.

Les préconisations de l'étape 2 des études (définition des tracés et modes de transport) ont été présentées aux élus en réunion du Bureau le 11 juillet 2013 et en Conseil de Communauté le 12 juillet 2013. Si, sur le choix des tracés des futures liaisons en TCSP les préconisations avec des variantes ont été acceptées, les élus ne se sont pas prononcés sur le choix des modes de transport. Ils ont par contre autorisé le lancement de l'étape 3 (bilan socio-éco-financier et calculs des taux de rentabilité) sur la base des tracés retenus à l'issue de l'étape 2.

Ce rapport concerne donc les avenants nécessaires à la prise en compte des nouvelles modalités de réalisation de l'étape 3 des études.

II - Objet et justification des projets d'avenants

a) Avenant n°2 au lot n°1

Les préconisations techniques relatives au choix du tracé de bouclage des boulevards ont été entérinées par les élus. En outre, le maintien du tracé « Bassens - gare Saint Jean - campus » dans l'étape 3 a été demandé. Le choix du mode de transport n'a, quant à lui, pas été retenu.

Or, dans le marché initial, le lancement de l'étape 3 est conditionné à la validation du choix d'un seul couple tracé/mode par secteur. Le marché initial ne prévoit la réalisation des

bilans socio-économiques et financiers et le calcul des taux de rentabilité (TRI) que sur un seul tracé et un seul mode de transport par secteur.

L'absence de décision sur le choix du mode de transport implique donc la réalisation des bilans socio-éco-financiers et les calculs des TRI sur plusieurs modes de transport (bus en site propre intégral – Bus en Site Propre Intégré (BSPI) , Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Tramway).

De plus, le maintien d'une seconde ligne sur la desserte de la rive droite augmente les prestations à réaliser dans le cadre de l'étape 3 du présent marché.

Il est donc proposé de réaliser les analyses sur plusieurs modes (BSPI, BHNS et tramway) sur la ligne circulaire de bouclage des boulevards et uniquement sur le mode BSPI sur la ligne de desserte de la gare Saint Jean.

b) Avenant n°2 au lot n°2

Les préconisations relatives au choix du tracé de la future liaison en TCSP ont été acceptées par les élus (« aéroport – Mérignac 4 chemins » et « aéroport – pôle d'échange de Pessac Alouette »). De plus, une étude complémentaire de desserte par câble aérien a été réalisée à la demande des élus.

Cependant le choix des modes de transport n'a pas été entériné : en plus du BSPI, les modes en BHNS, Tramway et câble constituent autant de scénarios supplémentaires.

Or, dans le marché initial, le lancement de l'étape 3 est conditionné à la validation du choix d'un seul couple tracé/mode par secteur.

Le marché initial ne prévoit la réalisation des bilans socio-économiques et financiers et le calcul des TRI que sur un seul tracé et un seul mode de transport par secteur.

L'absence de décision sur le choix du mode de transport implique donc la réalisation des bilans socio-éco-financiers et les calculs des TRI sur plusieurs modes de transport (BSPI, BHNS, Tramway, câble).

c) Avenant n°1 au lot n°3

Les préconisations relatives au choix du tracé de la future liaison en TCSP ont été acceptées par les élus.

Cependant le choix du mode de transport n'a pas été définitivement acté. En plus de la préconisation en BHNS, les modes BSPI et Tramway ont été ajoutés pour l'étude.

Or, dans le marché initial, le lancement de l'étape 3 est conditionné à la validation du choix d'un seul couple tracé/mode par secteur.

Le marché initial ne prévoit la réalisation des bilans socio-économiques et financiers et le calcul des TRI que sur un seul tracé et un seul mode de transport par secteur.

L'absence de décision sur le choix du mode de transport implique donc la réalisation des bilans socio-éco-financiers et les calculs des TRI sur plusieurs modes de transport (BSPI, BHNS, Tramway).

d) Avenant n°1 au lot n°4

Les préconisations relatives au choix du tracé de la future liaison en TCSP ont été débattues par les élus. Il a cependant été demandé de maintenir les deux hypothèses de tracés étudiés en étape 2 dans l'étape 3. Au « tracé 4 » (tracé par Thouars) préconisé, s'ajoute donc l'analyse sur le « tracé 1 » (tracé direct par échangeur 16).

De plus, le choix du mode de transport n'a pas été entériné. En plus du mode BSPI pour le tracé 4 prévu au marché initial, les modes BHNS et tramway devront être étudiés. Le tracé 1 sera quant à lui analysé en modes BSPI, BHNS, et tramway.

Or, dans le marché initial, le lancement de l'étape 3 est conditionné à la validation du choix d'un seul couple tracé/mode par secteur. Le marché initial ne prévoit la réalisation des bilans socio-économiques et financiers et le calcul des TRI que sur un seul tracé et un seul mode de transport par secteur.

L'absence de décision sur le choix du mode de transport implique donc la réalisation des bilans socio-éco-financiers et les calculs des TRI sur plusieurs modes de transport (BSPI, BHNS, Tramway).

Le maintien d'une seconde ligne (tracé direct par échangeur 16) augmente ainsi les prestations à réaliser dans le cadre de l'étape 3 du présent marché.

Montant et incidence financière des avenants :

Les avenants consistent en l'intégration de prestations supplémentaires, pour un montant de :

- > lot n°1 : + 2 800,00 € HT ;
- > lot n°2 : + 3 100,00 € HT ;
- > lot n°3 : + 4 500,00 € HT ;
- > lot n°4 : + 9 200,00 € HT.

Le montant des marchés est porté :

- > lot n°1 : de 146 000,00 € HT à 148 800 € HT, soit une augmentation de 18% du montant du marché initial en comptant l'avenant n°1.
- > lot n°2 : de 110 350,00 € HT à 113 450,00 € HT, soit une augmentation de 18% du montant du marché initial en comptant l'avenant n°1 .
- > lot n°3 : de 78 850 € HT à 83 350,00 € HT, soit une augmentation de 5,7% du montant du marché initial.

-> lot n°4 : de 77 800,00 € HT à 87 000,00 € HT, soit une augmentation de 11,80 % du montant du marché initial).

Synthèse :

Le financement de ces prestations serait à imputer au budget principal de l'exercice en cours, compte 20310001, chapitre 20, programme TC - CRB KB00.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets d'avenant sont consultables pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la commande publique - 6ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment son article 20,

VU la délibération n°2011-0723 du 14 octobre 2011,

VU les avis favorables de la Commission d'appel d'offres en date du 18 septembre 2013,

VU les projets d'avenants mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

VU les marchés n°12135 U, n°12136 U, n°12137 U, n°121 38 U, notifiés le 24 avril 2012 au groupement SYSTRA/EREA conseil/TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS, ayant pour objet les études de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) - lot n°1 - « desserte de la rive droite et bouclage en TCSP des deux rives ». Lot n°2 - « liaison Mérignac aéroport / Bordeaux Gare St Jean », lot n°3 - « desserte Saint Médard – Le Haillan – Bordeaux centre », lot n°4 - « desserte Gradignan – Talence – Bordeaux CHU Pellegrin ».

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'IL convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au lot n°1 (marché n°12135 U), l'avenant n°2 au lot n°2 (marché n°1213 6 U), l'avenant n°1 au lot n°3 (marché n°12137 U), l'avenant n°1 au lot n°4 (marché n°1213 8 U), afin de prendre en compte les prestations supplémentaires à réaliser par le groupement titulaire,

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2 au lot n°1 - marché n°12135 U, le projet d'avenant n°2 au lot n°2 - marché n°12136 U, le projet d'avenant n°1 au lot n°3 - marché n°12137 U, et le projet d'avenant n°1 au lot n°4 - marché n°12138 U, mis à disposition des élus, sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants cités à l'article premier, conclus avec le groupement SYSTRA/EREA conseil/TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS.

Article 3 : La dépense résultant des présents avenants sera à imputer au budget Transport de l'exercice en cours, compte 20310001, chapitre 20, programme TC - CRB KB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 14 NOVEMBRE 2013

M. GÉRARD CHAUSSET